

éclate, les hommes qui sont requis de servir au front doivent être réunis ensemble sous un régime de conscription afin que tous ceux qui sont conscrits puissent supporter leur part du fardeau de la guerre. Le régime s'inspire de l'égalité de service et de sacrifice. A mon sens, le gouvernement américain a agi sagement, car la conscription évite tous les malentendus comme ceux qui se sont produits au Canada.

J'en viens maintenant à la Grande-Bretagne. Quand la Grande-Bretagne a-t-elle adopté la conscription? Quelqu'un s'en souvient-il?

L'honorable M. KING: En 1916.

L'honorable M. GRIESBACH: En 1916.

L'honorable M. CALDER: En effet, c'est en 1916 lorsque la dernière guerre battait son plein. En d'autres termes, pendant plusieurs siècles au cours de toutes les guerres auxquelles elle a pris part, la Grande-Bretagne n'a pas imposé la conscription, simplement parce que, dans les dernières années, la plupart de ces guerres ont été conduites sur une base purement volontaire, et antérieurement, sur une base volontaire et mercenaire, c'est-à-dire que l'on recrutait les troupes de toutes les parties du monde et tant qu'elles consentaient à combattre, la Grande-Bretagne consentait à les rémunérer pour leurs services. Mais finalement la Grande-Bretagne fut contrainte d'adopter la conscription afin d'obtenir le nombre d'hommes requis pour poursuivre la Grande Guerre, et elle l'adopta en 1916, pas avant. Il ne faut pas oublier ce que j'ai déjà dit: aucun peuple au monde ne se serait opposé aussi fortement à la conscription que le peuple de Grande-Bretagne. S'il y a au monde une nation éprise de liberté, c'est bien la Grande-Bretagne. Elle a été et est encore le rempart de la liberté dans l'univers. Et pourtant, la nécessité força finalement la Grande-Bretagne, dans l'intérêt de l'Etat, d'adopter le régime de la conscription.

Puis en 1917, le Canada adopta la conscription. Point n'est besoin d'insister ici. Nous savons tous quelle était la situation et ce qui fut fait. Encore une fois, c'était une question de nécessité. Nous avons mis le volontariat à l'essai et il avait échoué, tout comme le présent Gouvernement a constaté qu'il avait échoué au cours de la présente guerre. Pour les raisons que j'ai indiquées en expliquant le régime du volontariat, il était inévitable qu'il échouât. Je le répète, il m'est inutile d'insister sur ce qui s'est produit à ce moment et par la suite.

A l'heure actuelle, nous nous trouvons exactement dans la même situation, à cette différence près que la nécessité ne surgit pas maintenant, qu'elle n'a pas surgi il y a quelques

mois, lors du voyage du colonel Ralston en Europe, mais deux ans auparavant. Etes-vous de mon avis? Vous devez l'être. La nécessité s'est fait sentir il y a deux ans et, bien que nous ayons eu alors de petites divergences de vue, même des divergences graves, nous n'avons pas eu de crise. Pourquoi? Parce que la nature de la conscription adoptée à cette époque-là n'était pas la même que celle que l'on se propose d'appliquer maintenant.

L'honorable M. KING: Elle convenait à la situation de ce temps-là.

L'honorable M. CALDER: Parfaitement; j'irai même plus loin en disant qu'elle répondait à une situation qui existait nécessairement. Il ne me faudra qu'un instant pour établir la différence. Où en était la guerre à la fin de 1941? Je vous ai déjà parlé de ce qui s'était passé en Europe et de la menace des sous-marins. Dans quelle situation se trouvait le Canada de ce fait? Nos gens, d'un bout à l'autre du pays, avaient l'angoisse au cœur. Autrement, pensez-vous que nous aurions placé des veilleurs sur nos côtes, que nous aurions tant parlé d'obtenir des sirènes pour sonner l'alarme ou que nos femmes se seraient occupées d'acheter du matériel d'obscurité? Nous avons réellement peur d'une invasion, peur que des sous-marins ou des porte-avions arrivent sur notre littoral atlantique et lancent des avions qui seraient allés bombarder Ottawa, Montréal ou d'autres localités canadiennes. La même crainte s'est manifestée sur la côte du Pacifique lorsque le Japon est entré en guerre. N'est-ce pas vrai? Vous savez parfaitement que si. La crainte d'une attaque de l'ennemi s'était réellement généralisée.

Nous nous trouvions alors sans troupes de défense. Tous nos volontaires étaient partis outre-mer et il ne nous restait pas de troupes pour nous protéger. Le Gouvernement a donc compris la nécessité de créer une armée de défense territoriale. Il l'a constituée non par le système du volontariat mais en faisant adopter une loi de conscription par le Parlement. Sous le régime de cette mesure, des milliers et des milliers de jeunes gens de tout le pays furent contraints d'en faire partie. Enfin, nous avons étendu la portée de cette loi et, l'autre jour, l'avons rendue applicable au théâtre de guerre européen. Je ne reproche nullement au Gouvernement d'avoir adopté cette politique. Au contraire, je trouve qu'il ne pouvait pas agir autrement dans les circonstances. Nous en étions arrivés au point où il fallait créer une armée de défense territoriale et nous n'avions alors qu'un moyen à notre disposition: la conscription. C'est parce qu'il était opposé à la conscription que M. Cardin a remis son portefeuille.